



Enquête sur les restaurants

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 20 juillet 2002

Bonjour,

Je suis étudiante en BTS Action Commerciale. Dans le cadre de mon BTS, je réalise en association avec l'UFC une enquête concernant la loi Evin auprès des manceaux et des restaurants manceaux. C'est pourquoi j'aurai voulu savoir si vous aviez déjà organisé une étude de ce type. Et si oui, pourriez-vous me faire parvenir le questionnaire, vos résultats ainsi que la méthodologie. Pourriez-vous aussi me faire parvenir une liste exhaustive des lieux où il est interdit de fumer ainsi que les sanctions qui ont été prises suite au non respect de la loi Evin pour les consommateurs, les restaurateurs ou les entreprises. Avez-vous déjà organisé des actions pour faire connaître et respecter cette loi ? Si oui lesquelles ? Toutes les informations que vous me ferez parvenir me seront utiles.

Je vous remercie.

Réponse :

Quand vous aurez consulté la rubrique importuné au bar-restaurant du site Internet de DNF, vous aurez trouvé une partie importante des réponses aux questions que vous nous posez.

Recherchez également le jugement du procès que nous avons gagné contre un restaurant de Montrouge : il est, à ce jour et à notre connaissance, le seul procès qui ait été intenté contre un restaurant pour non respect de la loi EVIN.

Nous n'avons pas connaissance d'enquête réalisée sur ce thème, mais nous pouvons mettre à votre disposition la grille d'évaluation et sa boîte à outil. Nous pourrions également vous aider à analyser les résultats obtenus avec cette grille. Si vous n'avez pas suffisamment de renseignements, n'hésitez pas à nous interroger à nouveau.